

six heures que le comité a consacré au bill, nous constatons que le ministre a déclaré:

● (1530)

J'ai toujours présumé que, si je vous donnais ma parole qu'il y aurait un quart d'once et une demi-once d'or, c'est ce qui se passerait en réalité. Si vous voulez qu'on mette dans le bill d'autres garanties, cela m'est égal.

Par la suite, il a ajouté:

... J'accepterai cet amendement s'il accélère les travaux ...

De nouveau, il a déclaré:

... je n'ai aucune objection contre cet amendement.

J'en arrive aux raisons de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Le député de Vaudreuil, membre libéral du comité, est intervenu pour dire:

Peut-être que le ministre n'y voit aucune objection, mais, quant à moi, je m'y oppose parce que cet amendement met le gouvernement dans une situation à mon avis peu souhaitable. Notre objectif n'est pas de frapper une pièce qui ait un quart d'once d'or ou une demi-once d'or, notre objectif, c'est de fabriquer une pièce qui se vende, qui rapporte au COJO. Dans cette optique, le titre d'or n'est pas ce qui importe et je m'opposerai certainement à ce qu'on introduise un amendement de ce genre. Le titre n'a absolument aucune importance dans ce cas.

En conclusion, le député a ajouté:

L'objectif du bill n'est pas de faire frapper une pièce d'un quart d'once d'or ou d'une demi-once d'or. C'est de fabriquer une pièce d'or qui se vende bien dans le monde entier et qui rapporte au COJO. À ce compte-là, même si on présente un amendement, je m'opposerai à son adoption.

Puis le ministre a répliqué un peu plus tard:

... Je pensais que vous accepteriez ce que je vous ai dit ...

C'est-à-dire que le titre d'or serait d'un quart et d'une demi-once:

... mais vous voudriez que je le mette par écrit, ce qui est différent.

De nouveau le ministre revient en arrière, hésite, déclare que, devant la réaction de ses collègues au comité, il n'acceptera pas d'amendement: «Vous voudriez que je le mette par écrit, c'est différent». Plus tard, le député libéral déclare:

... je présume que—mais le ministre me donnera peut-être une précision à ce sujet—si le prix de l'or devait brusquement augmenter demain, ce qui n'est pas impossible—tout peut arriver dans le monde d'aujourd'hui—nous devrions peut-être réduire le titre des pièces afin d'en tirer un bénéfice raisonnable et d'éviter l'impasse. J'imagine donc que, dans ces circonstances, on nous dirait—mais j'aimerais que le ministre me dise ce qu'il en pense—que, en dépit de ce qu'il a affirmé aujourd'hui sur les conséquences d'une éventuelle augmentation de l'or, par exemple de la fixation du prix de l'or à \$250 l'once, il ramènera la quantité d'or à, disons, un tiers d'once ...

Le ministre a répondu qu'il préférerait augmenter le prix de vente des pièces, puis il ajouta:

... L'argument de M. Herbert est valable. Mais pourquoi m'obliger à tout préciser à l'avance, alors que je vous ai dit que, toutes choses étant égales, et nous espérons que la situation restera assez stable à la Banque du Canada, nous pouvons annoncer publiquement la teneur en or de ces deux pièces de monnaie.

Nous croyons qu'il faudrait obliger le gouvernement à tout préciser. S'il doit frapper cette pièce de \$100, il faut, en toute justice envers les Canadiens et le monde entier, l'obliger à indiquer le titre d'or, pour que les acheteurs éventuels l'acquiescent en connaissance de cause. On a parlé de frapper une pièce qui contiendrait soit une demi-once d'or, c'est-à-dire en gros \$81 d'or—ce serait le cas des deux septièmes de l'émission—soit environ une quantité d'or égale à \$40.50—ce serait le cas des cinq septièmes de l'émission. Mais l'acheteur éventuel serait bien incapable de faire la différence entre ces deux pièces. C'est là le problème.

### Jeux olympiques—Financement

La motion n° 1 est destinée à résoudre le problème en stipulant que de toute façon toutes les pièces contiendront un quart d'once d'or et que le titre réglementaire sera 916, afin qu'il y ait le moins de malentendus possible si ces pièces d'or sont incluses dans le programme des pièces d'or pour les Jeux olympiques. C'est une simple proposition.

Je signalerai en terminant que la dernière pièce d'or que le Canada a mise en circulation était celle de 20 dollars pour le centenaire. Je ferai remarquer que la quantité d'or dans cette pièce était .5287 d'once, c'est-à-dire légèrement plus qu'une demi-once. Il n'y a peut-être rien de plus spectaculaire qui dénote la situation affaiblie du Canada en ce qui concerne l'inflation et notre état financier en général que le fait que nous examinons aujourd'hui la possibilité de frapper une pièce d'or de 100 dollars renfermant un quart d'once ou au plus une demi-once d'or. De toute façon, nous frapperons une pièce d'or de 100 dollars renfermant dans chaque cas moins d'or que la pièce d'or de 20 dollars émise en 1967. Je souligne aussi que la pièce d'or de 20 dollars émise en 1967 contenait un peu plus d'une demi-once et l'or valant 35 dollars américains l'once, cela faisait exactement 20 dollars canadiens.

Je recommande instamment aux députés d'appuyer notre amendement. J'espère que le ministre aura l'obligeance de répondre à l'amendement que nous proposons. Nous prévoyons qu'il acceptera au moins une modification quelconque au projet de loi.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, étant pleinement conscient que ce bill est à l'étape du rapport, je préfère ne pas me lancer dans une discussion avec le député, malgré l'envie qu'il m'en a donnée en demandant tantôt ce que nous cherchons à cacher. De ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons rien à cacher. Il s'agit simplement de permettre au comité olympique de réunir des fonds grâce au programme de la monnaie olympique. À l'étape de la deuxième lecture, nous avons bien indiqué notre intention de faire de même pour les jeux du Commonwealth.

Les façons de faire du député qui m'a précédé sont en net contraste avec le point de vue positif et constructif adopté par le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek), porte-parole officiel de l'opposition en cette matière. Avant le déjeuner, le député a parlé de l'étude en comité et de la façon dont les onze députés libéraux qui en faisaient partie avaient accéléré l'étude du bill. Nous étions onze parce que c'est le nombre de membres que nous sommes en droit d'avoir à ce comité. Dans notre parti, on participe sérieusement aux travaux des comités, et l'on assiste à leurs séances. Je dirai en outre que dans un esprit de collaboration, le comité a siégé de 11 heures du matin, et non pas 1 heure, comme c'était initialement prévu, à 3 heures de l'après-midi.

Si je ne m'abuse, le député a monopolisé près de deux heures et demie de séance en posant presque continuellement des questions, aux fonctionnaires et à moi-même. J'admets qu'il a étouffé le député de Joliette (M. La Salle) dont nous ne connaissons pas encore exactement les vues au sujet des Jeux. De toute façon, il est clair que l'opposition a décidé de faire poser toutes ses questions par le député de York-Simcoe (M. Stevens). C'est très bien. À l'entendre, le député n'arrive pas à comprendre pourquoi on frappe une pièce d'or de \$100 dont la valeur réelle en or est inférieure à \$100. Il n'a évidemment pas parlé des frais de fabrication, des frais généraux de la frappe ni du bénéfice évident sur lequel nous comptons. Il n'a pas parlé des frais inévitables de promotion et de distribution. Comme par magie, il faudrait que nous y arrivions en